

Bulletin d'informations

2017- 2018



Table des matières

Mot de la responsable d'établissement	3-4
Calendrier scolaire	5
Horaires	6
Education physique	7
Activités créatrices	7
Education religieuse	7
Maladie, demande de congé	8
Visites dentaires et médicales coordonnées téléphoniques	9
Coordonnées téléphoniques des salles de classe	9
Conseils sur la sécurité routière de la Police Fribourgeoise	10
Recommandations	11
Directives concernant les trajets spéciaux	12
Education sexuelle, cours de prévention	13
Frais d'écologie	13
Autorités scolaires	14
Education religieuse	14
Coordonnées du Corps enseignant et répartition des classes	15
Matériel (1 ^H -2 ^H -3 ^H -4 ^H -5 ^H)	16
Matériel (6 ^H -7 ^H -8 ^H)	17
Accueil extrascolaire La Courte Echelle	18
Bibliothèque scolaire « Matulu », Sâles	19
Services auxiliaires de la Gruyère	20-21
Le Chaperon Rouge -Croix Rouge Fribourgeoise	22
Office familial Fribourg	22

Chers parents, chers élèves,

Alors que cette année scolaire s'achève, nous vous communiquons les informations qui vous seront nécessaires pour la prochaine rentrée.

Vous trouverez ainsi tous les renseignements utiles pour que l'année scolaire de vos enfants se déroule sereinement.

Nous souhaitons un très bel été à tous les enfants, ainsi qu'à leurs parents, et nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme à la rentrée scolaire du 24 août prochain.

Le Conseil des parents
La Responsable d'établissement
Le Corps enseignant

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde »

Nelson Mandela

Le Mot de la responsable d'établissement (RE)

Voici deux ans que je me suis lancée le défi de la gestion d'établissements primaires à Sâles et à Vaulruz.

Cette belle aventure n'est évidemment pas toujours aisée, mais elle me pousse à rechercher le meilleur en chacun et en moi-même comme je l'ai toujours voulu. Cette phrase de Nelson Mandela m'a toujours guidée et motivée dans ma tâche tout d'abord d'enseignante, puis maintenant de RE.

Ma fonction me permet noblement de pouvoir apporter une pierre à l'édifice qu'est l'enseignement et de servir de jonction entre la Direction de l'instruction publique et les enseignants ainsi que certaines fois entre les parents et ces derniers.

Les points communs entre nous tous, ceux qui nous unissent est de rendre l'école accessible à tous, d'amener les élèves vers le chemin qui les portera le plus loin en fonction de leurs atouts, ainsi que la bienveillance envers vos enfants.

Je me réjouis d'avance de parcourir l'année qui vient avec toutes les personnes au service de notre école.

Et pour terminer, un peu de littérature légale afin de définir la fonction de RE :

Selon l'art. 51 (LS), le responsable d'établissement

- est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente l'établissement;
- dirige son établissement conformément aux principes énoncés dans la loi scolaire et au descriptif de fonction approuvé par le Conseil d'Etat (cf site de la DICS);
- porte une attention particulière à la qualité du climat régnant au sein de l'établissement et au bien-être des personnes qui y travaillent. Le cas échéant, il aplanit les difficultés qui peuvent surgir;
- collabore étroitement avec les communes dans les tâches de celles-ci ;
- Selon l'art. 86 (LS), tout objet de réclamation et de recours sera adressé par écrit au responsable d'établissement et non plus à l'inspecteur.

Pour un entretien avec la responsable d'établissement, merci de prendre un rendez-vous :

Responsable d'établissement : Direction.ep.salesvaulruz@fr.educanet2.ch

Monney Maria-Elena

Pl. de l'Eglise 1

1625 Sâles

026 917 80 50

079 236 37 71



Calendrier scolaire 2017 - 2018



Congés :

- 01.11 Toussaint
- 08.12 Immaculée Conception
- 01.05 1^{er} mai chants
- 10.05 Ascension
- 11.05 Pont de l'Ascension
- 21.05 Lundi de Pentecôte
- 31.05 Fête-Dieu
- 01.06 Pont de la Fête-Dieu (jour à disposition des Cercles scolaires)

2017	Août					2017	Septembre					2017	Octobre				
Lu		7	14	21	28	Lu		4	11	18	25	Lu	2	9	16	23	30
Ma	1	8	15	22	29	Ma		5	12	19	26	Ma	3	10	17	24	31
Me	2	9	16	23	30	Me		6	13	20	27	Me	4	11	18	25	
Je	3	10	17	24	31	Je		7	14	21	28	Je	5	12	19	26	
Ve	4	11	18	25		Ve	1	8	15	22	29	Ve	6	13	20	27	

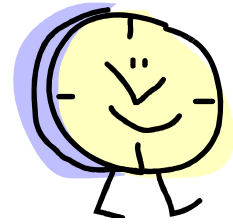
2017	Novembre					2017	Décembre					2018	Janvier				
Lu		6	13	20	27	Lu		4	11	18	25	Lu	1	8	15	22	29
Ma		7	14	21	28	Ma		5	12	19	26	Ma	2	9	16	23	30
Me	1	8	15	22	29	Me		6	13	20	27	Me	3	10	17	24	31
Je	2	9	16	23	30	Je		7	14	21	28	Je	4	11	18	25	
Ve	3	10	17	24		Ve	1	8	15	22	29	Ve	5	12	19	26	

2018	Février					2018	Mars					2018	Avril				
Lu		5	12	19	26	Lu		5	12	19	26	Lu	2	9	16	23	30
Ma		6	13	20	27	Ma		6	13	20	27	Ma	3	10	17	24	
Me		7	14	21	28	Me		7	14	21	28	Me	4	11	18	25	
Je	1	8	15	22		Je	1	8	15	22	29	Je	5	12	19	26	
Ve	2	9	16	23		Ve	2	9	16	23	30	Ve	6	13	20	27	

2018	Mai					2018	Juin					2018	Juillet				
Lu		7	14	21	28	Lu		4	11	18	25	Lu	2	9	16	23	30
Ma	1	8	15	22	29	Ma		5	12	19	26	Ma	3	10	17	24	31
Me	2	9	16	23	30	Me		6	13	20	27	Me	4	11	18	25	
Je	3	10	17	24	31	Je		7	14	21	28	Je	5	12	19	26	
Ve	4	11	18	25		Ve	1	8	15	22	29	Ve	6	13	20	27	

Les élèves débuteront l'année scolaire le jeudi 24 août 2017 à 8h00, à l'exception des 1H qui débuteront à 13h30. Il n'y a pas d'alternance la semaine de rentrée.

HORAIRE DE L'ECOLE



Matin	Après-midi
8h00 – 11h35	13h30 – 15h15

Ecole enfantine 1^H-2^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	1 ^H -2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H -2 ^H
Après-midi 13h30-15h15	2 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H	2 ^H

Ecole primaire 3^H-4^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	3 ^H -4 ^H	3 ^H -4 ^H	4 ^H	3-4 ^H	3 ^H -4 ^H
Après-midi 13h30-15h15	3 ^H -4 ^H	3 ^H -4 ^H	Congé	3 ^H	3 ^H -4 ^H

Alternance : les élèves de 3H ont congé le mercredi matin et les élèves de 4H ont congé le jeudi après-midi.

Ecole primaire 5^H-6^H-7^H-8^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H
Après-midi 13h30-15h15	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	Congé	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H

HORAIRES :

✓ Education physique



- Tenue :**
- T-shirt, shorts ou training
 - Chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol (**ballerines acceptées seulement jusqu'à la 2^H**)
 - Linge

Douche : elle est obligatoire dès la 3^H !!!

Spray et déodorant : interdit

Les objets oubliés à la halle de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	1-2H	3-4H		6-7H	1-2H
MATIN	1-2H	4-5H		4-5H	1-2H
APRÈS-MIDI	6-7H	7-8H		7H-8H	3-4H

✓ Activités créatrices

AC	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN					
MATIN	5H	6H-7H	7H-8H		
APRÈS-MIDI		3-4H			

✓ Education religieuse

Caté	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN				4-5H*	
MATIN				6H	
APRÈS-MIDI	3H				7-8H*

*en deux fois

Si votre enfant est malade, la personne qui en est responsable doit impérativement téléphoner à l'école avant 8h00.

Rappelons encore que pour une maladie de plus de 5 jours, un certificat médical est exigé.

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'école ou l'enseignant concerné avant le début de la classe. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

- **Rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste)**

Une demande écrite selon le formulaire à votre disposition doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

- **Demande de congé spécifique**

Une demande de congé doit être faite obligatoirement par écrit auprès du responsable d'établissement au moyen du formulaire ad hoc.

Ce congé doit correspondre à un impératif majeur ou lié à un événement familial important. Sauf circonstances imprévisibles, la demande doit être adressée 3 semaines à l'avance au moins.

Les formulaires ad hoc sont remis aux élèves en début d'année par l'enseignant ou disponibles sur le site de la commune www.vaulruz.ch.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, les demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.

Maladie ou absence

Demande de congé

Visites dentaires et médicales



Les enfants effectueront les contrôles dentaires obligatoires auprès de la clinique dentaire scolaire à l'adresse ci-dessous, sous la responsabilité des parents :

Clinique dentaire scolaire, CO de la Gruyère,
Bâtiment "B", Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle
Dresse Aurélia Dorsemaine, 026 305 98 60

La clinique dentaire scolaire est toujours à votre disposition pour les urgences.

Des visites spéciales, telles que prophylaxie dentaire et visite médicale ont lieu durant la scolarité à intervalles réguliers.

Nous vous recommandons également de penser à faire régulièrement contrôler la vue de vos enfants.

Pour obtenir la subvention communale dentaire, veuillez déposer dans les 12 mois auprès de l'administration communale une copie de la couverture d'assurance-maladie et une copie du décompte de prestations de l'assurance, ainsi que la facture y relative.

Coordonnées téléphoniques des salles de classes :

1H-2H A)	026 913 04 11	Mesdames Annick L'Homme
1H-2H B)	026 913 04 13	Mélanie Waeber
3H-4H	026 913 04 16	Sophie Davet et Sabrina Giordano
4H-5H	026 913 04 17	Rebecca Delacour
6H-7H	026 913 04 15	Fanny Beaud et Sarah Gremion
7H-8H	026 913 04 14	Lisa Rieder et Sandra Gremaud
Classe d'AC :	026 913 04 12	
Salle des maîtres :	026 913 04 18	

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :



- ✓ Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- ✓ S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6^{ème} HarmoS que les rudiments leur sont enseignés. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- ✓ Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- ✓ Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- ✓ Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.



Etre vu

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école,...) !

En voiture

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- ✓ Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- ✓ Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appuie-tête) ;
- ✓ Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- ✓ Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- ✓ Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

**PARENTS, nous comptons sur vous :
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE
Section Education routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch



Les élèves de 1^H, 2^H, 3^H et 4^H reçoivent **un triangle fluo ou un gilet qu'ils sont tenus de porter.**



Les enfants ne doivent pas arriver à l'école **plus de 10 minutes avant le début des classes**, un enseignant est présent 10 minutes avant et 10 minutes après l'école pour effectuer une surveillance.



Soyez prudents avec vos véhicules lorsque vous venez conduire ou chercher vos enfants à l'école. Il n'est pas nécessaire de parquer au plus près. C'est un réel souci et nous aimerions vous sensibiliser sur ce point.

Utilisez au maximum les lignes *pédibus*.



Trottinettes, planches à roulettes, rollers et chaussures à roulettes **sont interdits.**



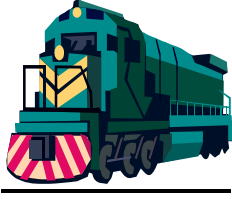
Appareils électroniques

Tous les appareils électroniques : natel, iPod, iPad, ou autres **sont interdits.**

En cas de besoin, un arrangement peut être convenu avec l'enseignant de l'enfant.

Directives concernant les trajets spéciaux

Départ – arrivée à la gare du Sud :



Départ à l'école, arrivée à l'école, avec possibilité donnée aux parents de venir chercher les enfants à la gare à l'arrivée du train. Si les parents sont en retard, les enfants retourneront à pied avec les enseignants à l'école.

Des dérogations sont possibles pour les petits ; les parents peuvent les amener directement à la gare, mais avec annonce au corps enseignant.

Départ – arrivée sur la ligne de bus Bulle-Romont



Départ et arrivée à l'école, déplacement à pied.

Déplacement au terrain de foot



Départ et arrivée à l'école, déplacement à pied.
Aucune dérogation acceptée

Responsable du Pedibus : Madame Delphine Progin

Rue de la Porte-des-Lions 29, 1627 Vaulruz ; 026 913 19 59



Education sexuelle



En principe, chaque année, une animatrice du Planning Familial et Education Sexuelle rencontrera lors d'une soirée les parents des élèves de 2^H, 4^H, 6^H et de 8^H.

Nous vous encourageons à y participer.

Suite à cette séance, elle rencontrera une fois les élèves de 2^H, 4^H, 6^H et 8^H.

Ces interventions se feront dans les classes respectives.

Planning Familial–Grand-Fontaine 50–1700 Fribourg 026 305 29 55

Cours de prévention



Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent tous les deux ans les classes de 7H-8H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous, qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policEFR.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Ecolage

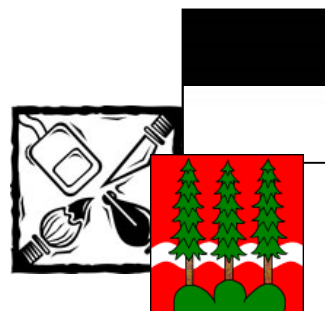


Les frais occasionnés seront facturés par la Commune durant l'automne

Autorités scolaires

Inspectorat des écoles :

Jean-François Beaud
6^{ème} Arrondissement



Conseiller communal en charge des écoles

Valiante Jean-Pierre

Les Ouches 23

1627 Vaulruz

079 964 11 86

Education religieuse

Ecole enfantine, 1^H-2^H



Avec la nouvelle loi scolaire, l'éducation religieuse fait partie de la grille horaire également à l'école enfantine. Elle a lieu 5 x durant l'année et elle est dispensée de manière œcuménique (catholique et protestant).

Religion 3^H – 8^H

L'éducation religieuse fait partie de la grille-horaire, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine. Elle est dispensée par un prêtre ou un(e) catéchiste.

Les enfants protestants ont droit à une unité de catéchisme par semaine, selon le nombre d'enfants concernés, un cours sera mis sur pied. Ces cours sont organisés pour tous les enfants sur les heures de classe.

Il n'y a pas de cours organisé pour les autres religions.

Pour les catholiques :

Mme Marianne Monney : **026 917 82 36 ou 079 751 93 63**

Pour les protestants :

Mme Maya Rossel : **026 913 92 84.**

Répartition Rdes classes et coordonnées du corps enseignant

**Veillez appeler à l'école en priorité (avant ou après les cours)
Selon les numéros des classes mentionnés en page 11 ci-avant :**

1^H-2^H	L'Homme Annick A) Waeber Mélanie B)	Rue du Bugnon 12 Ch. des Pommiers 9	1628 Vuadens 1740 Neyruz	079 731 98 48 079 483 08 05
------------------------------------	--	--	-----------------------------	--------------------------------

3^H-4^H	Davet Sophie Giordano Sabrina	Rue de Préville 7 Chemin du Pèlerin 6	1635 Tour-de-Trême 1801 Le Mont-Pèlerin	079 226 51 00 079 386 61 25
------------------------------------	----------------------------------	--	--	--------------------------------

4^H-5^H	Delacour Rebecca	La Grosse Pierre 1	1642 Sorens	079 533 57 90
------------------------------------	------------------	--------------------	-------------	---------------

6^H-7^H	Beaud Fanny Gremion Sarah	Rue du Château 15 Rietta 4	1627 Vaulruz 1632 Riaz	079 543 00 90 078 812 49 42
------------------------------------	------------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------------

7-8^H	Rieder Lisa Gremaud Sandra	Ch. Du Signal 2 Ch. Crey Derrey 116	1071 Chexbres 1618 Châtel-St-Denis	079 589 76 15 021 701 06 02
------------------------	-------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Maîtresse de classe de développement itinérante (MCDI)

Ketsia Hasler	MCDI			
---------------	------	--	--	--

Activités créatrices

Roeske Marie-José Ansermot-Andrey Marie-Louise	Rontet 11 Rte de la Forge 8	1625 Sâles 1625 Maules	026 917 80 82 026 917 81 64
---	--------------------------------	---------------------------	--------------------------------

Services auxiliaires

Services auxiliaires scolaires de la Gruyère <i>(psychologie, logopédie, psychomotricité)</i>	Rue Albert- Rieter 8	1630 Bulle 1	026 919 68 11 censg@websud.ch
---	-------------------------	--------------	----------------------------------

Service de logopédie	Rue Albert- Rieter 8	1630 Bulle	026 912 10 37
-----------------------------	-------------------------	------------	---------------

Matériel

Merci d'inscrire le prénom sur tout le matériel apporté en classe
(y compris sur chaque feutre et chaque crayon), et de le renouveler en cours d'année.

1^H – 2^H

- ❖ 1 paire de chaussons
- ❖ 1 tablier à longues manches ou une chemise usagée (adaptée à votre enfant) pour la peinture et le bricolage (de préférence pas en plastique)
- ❖ 1 boîte de crayons de couleurs (minimum 18 couleurs) à laisser dans la boîte (pas de trousse)
- ❖ 1 boîte de feutres fins et une boîte de feutres épais Caran d'Ache (minimum 15 couleurs)
- ❖ éventuellement un petit sac pour mettre les récréations, pas de grosse serviette
- ❖ 1 taille-crayons
- ❖ 2 paquets de mouchoirs en papier

3^H – 4^H

- ❖ 1 paire de chaussons et 1 pince à linge pour les ranger
- ❖ 1 tablier à longues manches ou une chemise usagée pour la peinture et le bricolage
- ❖ 1 plumier avec : 2 crayons à papier, 1 gomme, 1 taille-crayon avec boîtier
- ❖ 1 règle plate de 30 cm
- ❖ 1 tube de colle blanche
- ❖ 1 tube de colle en bâton
- ❖ 1 paire de ciseaux
- ❖ 1 boîte de néocolors I (couleurs résistantes à l'eau) Caran d'Ache car le matériel est de bonne qualité et peut être remplacé à la pièce en papeterie
- ❖ 1 boîte de néocolors II (solubles) Caran d'Ache
- ❖ 1 boîte de 18 crayons de couleurs solubles
- ❖ 1 boîte de feutres Caran d'Ache
- ❖ 1 feutre noir indélébile (F)
- ❖ 1 dossier plastique A4 avec 3 rabats + élastique
- ❖ 2 paquets de mouchoirs en papier

4^H – 5^H

- ❖ 1 paire de chaussons
- ❖ 1 vieille chemise ou tablier pour le bricolage et la peinture
- ❖ 1 carton à chaussures
- ❖ 1 plumier avec : 2 crayons à papier, 1 gomme, 1 taille-crayons avec boîtier
- ❖ 1 plume à encre (5H)
- ❖ 1 règle plate de 30 cm
- ❖ 1 paire de ciseaux
- ❖ 1 tube de colle blanche
- ❖ 1 tube de colle en bâton
- ❖ 1 boîte de crayons de couleurs
- ❖ 1 boîte de feutres
- ❖ 1 feutre pour tableau blanc
- ❖ 2 paquets de mouchoirs en papier
- ❖ 1 classeur fédéral (7 cm de largeur)
- ❖ 1 classeur A4
- ❖

6^H – 7^H

- ❖ 1 paire de chaussons
- ❖ 1 vieille chemise ou tablier pour le bricolage et la peinture
- ❖ 1 carton à chaussures
- ❖ 1 plumier avec : 1 crayon à papier, 1 gomme, 1 taille-crayons, 1 plume à encre, cartouches
- ❖ 1 règle plate de 30 cm
- ❖ 1 paire de ciseaux
- ❖ 1 tube de colle en bâton
- ❖ 1 tube de colle blanche
- ❖ 1 boîte de crayons de couleurs
- ❖ 1 boîte de feutres
- ❖ 1 porte-documents
- ❖ 2 paquets de mouchoirs en papier
- ❖ 1 classeur fédéral (7 cm de largeur)
- ❖ 1 classeur A4

7^H

- ❖ 1 compas et 1 rapporteur

7^H -8^H

- ❖ 1 paire de chaussons
- ❖ 1 vieille chemise ou tablier pour le bricolage et la peinture
- ❖ 1 carton à chaussures
- ❖ 1 plumier avec : 1 crayon à papier, 1 gomme, 1 taille-crayons, 1 plume à encre, cartouches
- ❖ 1 règle plate de 30 cm
- ❖ 1 paire de ciseaux
- ❖ 1 tube de colle en bâton + colle blanche
- ❖ 1 boîte crayons de couleurs
- ❖ 1 boîte de feutres
- ❖ 1 compas, 1 rapporteur
- ❖ 1 classeur fédéral (7cm de largeur)
- ❖ 2 classeurs A4
- ❖ 1 porte-documents
- ❖ 1 paquet de mouchoirs en papier

Reprise le jeudi 24 août 2017

Notre service d'accueil est ouvert aux enfants fréquentant les cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz. Il propose des prises en charge ponctuelles, régulières ou irrégulières (en fonction des horaires de travail des parents) avant l'école du matin à partir de 7h, pendant la pause de midi ainsi que l'après-midi après l'école et jusqu'à 18h30. L'ouverture de l'accueil pendant les plages hebdomadaires de congé de l'école infantine et les vacances scolaires ne sont malheureusement pas encore possibles, mais nous entendons bien la demande des parents et nous mettons tous en œuvre pour pouvoir ouvrir pendant ces périodes et nous vous tiendrons au courant des avancées.

Les dépannages ne sont possibles que pour les parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) annuellement à l'AES. Ils peuvent être demandés par téléphone au n° de l'association les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h30 à 18h00 mais au plus tard le jour précédent et ils ne seront possibles que moyennant une place disponible.

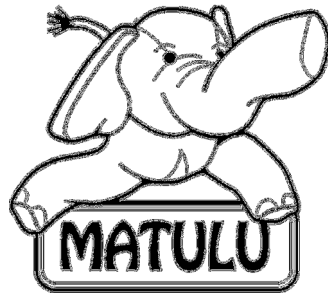
Site internet pour information et documents	www.aes-sales.ch
N° de téléphone pour informations complémentaires auprès de Céline Zengaffinen	Joignable le mardi journée, le mercredi et vendredi à partir de 15h au 078 704 41 10
N° de téléphone direct de l'AES	076 249 79 52

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles – www.aes-sales.ch



Les enfants sont accueillis dans la salle du rez-de-chaussée du bâtiment de la halle de gym à Vaulruz pour l'accueil du matin avant l'école et dans les locaux du foyer St-Joseph à Sâles pour la pause de midi et l'après-midi. Toujours encadrés par du personnel qualifié.

Bibliothèque scolaire Matulu, Sâles



La bibliothèque scolaire Matulu vous propose plus de 3'000 livres à emprunter, et un programme d'animations pour petits et grands.

Heures d'ouverture :	Mardi	15h30 - 17h30
	Jeudi	15h30 - 17h30
	Samedi	10h00 - 11h30
	Vacances scolaires :	uniquement le samedi
	Vacances d'été	fermé. Réouverture le jeudi de la rentrée.

La bibliothèque Matulu se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école de Sâles, place de l'Eglise, au sous-sol.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle Menoud

N° 078 608 55 12

Services auxiliaires de la Gruyère

Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité sont proposés aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et par des examens et des traitements en matière de logopédie et de psychomotricité. Le service collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents.

Psychologie

Le ou la psychologue scolaire intervient pour des problématiques qui peuvent toucher à la fois des aspects relationnels, intellectuels et affectifs de l'enfant. Il ou elle peut également assumer des activités favorisant l'intégration de l'enfant dans sa classe. Il ou elle peut aussi mettre en place, en collaboration avec l'école, des projets préventifs.

Psychomotricité

Le ou la thérapeute en psychomotricité prend en charge des enfants et des adolescents rencontrant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, émotionnel et/ou relationnel. Les manifestations de ces difficultés s'expriment au travers du corps dans la relation à soi et dans l'adaptation à son environnement. Il ou elle intervient au niveau de la prévention et de l'évaluation et sous forme d'entretiens et de thérapie individuelle ou de groupe à médiation corporelle.

Procédure

Pour avoir recours aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si possible en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante, adressent une demande à la direction desdits services. Il existe plusieurs services de logopédie, psychologie et psychomotricité dans le canton de Fribourg. Pour chaque cercle scolaire, un des six services du canton est chargé spécifiquement des interventions.

Entretien préalable

Les services procéderont à un entretien préalable. C'est durant ce dernier que sera déterminé si l'intervention est nécessaire ou non.

Gratuité

Le recours au service de logopédie, psychologie et psychomotricité est gratuit s'il est conforme aux prescriptions fixées par la Direction. C'est le service de logopédie, psychologie et psychomotricité qui décidera de la gratuité, il en informe la direction d'établissement.

Accompagnement

Le/la thérapeute des Services auxiliaires scolaires

- échange avec les parents, les enseignant/e/s et les divers/e/s intervenant/e/s
- analyse et évalue les difficultés en collaboration
- émet des propositions en mobilisant toutes les ressources disponibles à des fins de résolution des difficultés

Procédure d'admission

Le signalement d'une situation auprès des Services auxiliaires scolaires est du ressort de l'enseignant/e en accord avec les parents. Les deux partenaires sont signataires du document de demande d'intervention des Services auxiliaires scolaires.

Par sa signature, l'inspecteur/trice scolaire (EE-EP) ou le/la directeur/trice du Cycle d'orientation, accorde la gratuité de l'intervention.

Entretien

Les enseignant/e/s et les parents peuvent solliciter un entretien de conseil avec les thérapeutes des Services auxiliaires scolaires, même en dehors de toute perspective de signalement et sans justification préalable. Les Services auxiliaires offrent gratuitement une disponibilité pour une séance.

Intervention

Le spécialiste décidera, le cas échéant, du type d'intervention avec les parents. La prestation doit être dispensée, en principe, sur le lieu de scolarisation. Les consultations sont soumises au secret de fonction.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère et Services auxiliaires scolaires de la
Gruyère
Rue Albert Rieter 8, 1630 Bulle
Tél. 026 919 68 11 ; direction@censg.ch

Le réseau social et les aides habituelles sont rapidement limités lorsque la situation au sein de la famille devient exceptionnelle. Le Chaperon Rouge a été créé pour résoudre ces problèmes.

Conditions de garde

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?

Si votre situation correspond à un de ces critères, le service vous dépanne.

Marche à suivre

1. Expliciter votre situation à la centrale au numéro ci-dessous
2. Une personne est mise rapidement à votre disposition du lundi au vendredi
3. Votre enfant est entouré selon vos indications (médication, repas, jeux)
4. L'aide se termine lorsque vous êtes en mesure de prendre le relai

Age des enfants

Le Chaperon Rouge s'adresse aux enfants âgés entre 0 et 12 ans maximum.

Contact

Lundi à vendredi de 07h30 à 11h30 : 026 347 39 49

Dimanche à jeudi soir de 20h00 à 21h00 pour les urgences du lendemain matin : 076 347 39 49

Plus d'infos : www.croix-rouge-fr.ch



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

L'Office familial Fribourg (dans le cadre d'un mandat de prestations de l'Etat de Fribourg) propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel)
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, etc.)
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe / suivi pour enfants, en individuel ou en groupe, en collaboration avec l'Association As'trame Fribourg)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 : 026 322 10 14

Plus d'infos : www.officefamilial.ch

Bonne année scolaire à tous les élèves de Vaulruz

